



Réunion du Conseil Municipal **du 25 février 2019 à 19h30**

Procès-verbal

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 25 février 2019 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.

PRESENTS : M. THIEN, M. BRAYER, Mme Colette LAFORET, M. MONNET, Mme BERTRAND, M. GRODZKI, Mme VIVIER, Mme PARIOT, M. SENECAILLE, M. JOMAIN, Mme JONCHY, Mme MICHON, M. DI LUZIO, Mme BONIN RUET, M. WADBLED, Mme GIRAUD, Mme LACHIZE, M. DE SIGOYER, M. GUILLOT, M. GIRARDOT, M. AGATHOCLEOUS.

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme Edith LAFORET (pouvoir à M. BRAYER), M. GIRIN (pouvoir à M. THIEN), M. KALFON (pouvoir à M. SENECAILLE), Mme RIVET (pouvoir à M. DI LUZIO), Mme SAVETIER (pouvoir à Mme MICHON)

ABSENTS SANS POUVOIR : M. DEVILLE

SECRETAIRE : M. JOMAIN

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2018

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

A – FINANCES

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, le vote du budget doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire pour les communes d'une strate supérieure à 3 500 habitants, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

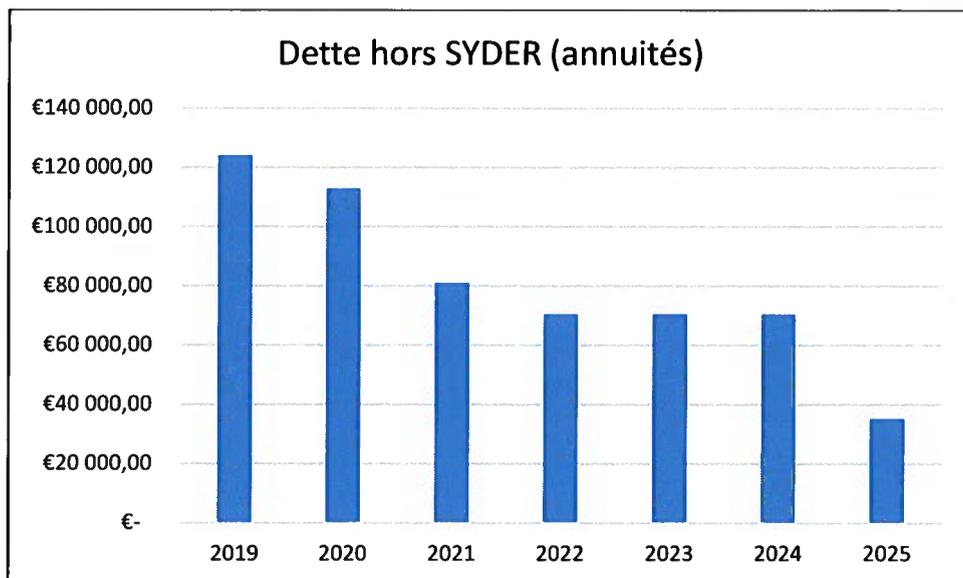
Il se déroule dans les conditions fixées à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales. Il porte sur des objectifs et non sur des propositions budgétaires précises.

1- SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

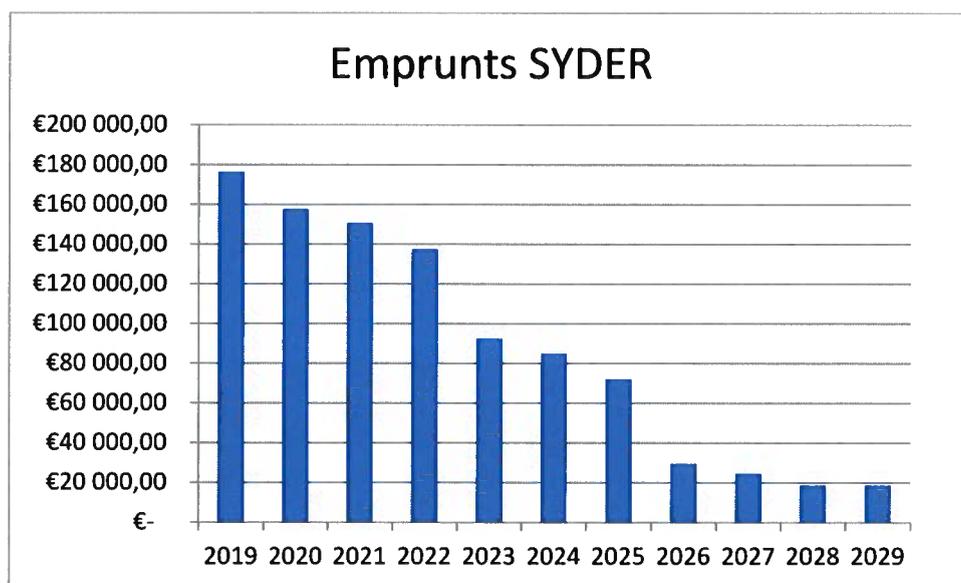
1.1 EVOLUTION DE LA DETTE

L'annuité de la dette pour 2019 est :

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| - Emprunts | 123 966.58 € |
| - SYDER (travaux financés sur 15 ans) | 176 348.39 € |
| TOTAL de la dette | 300 314.97 € |



Dette SYDER (annuités)



M. BRAYER : la dette SYDER va en diminuant car les travaux sont payés de plus en plus en une seule fois.

1.2 FISCALITE

Rappel des taux des trois taxes directes locales :

| | |
|---------------------|---------|
| Taxe d'habitation : | 10.67 % |
| Foncier bâti : | 21.58 % |
| Foncier non bâti : | 30.26 % |

M. BRAYER : Les taux de taxes proposés pour l'année 2019 sont les mêmes que ceux de l'année 2018.

M. le Maire : Le budget est envisagé sans hausse de la fiscalité pour être fidèles à l'engagement de la majorité, pour ne pas augmenter la pression fiscale. Nous avons cependant quelques inquiétudes, notamment quant à la

taxe d'habitation. Nous ne savons pas encore comment elle sera compensée, dans quelle mesure cela va continuer, si dans les années qui viennent nous aurons toujours une compensation, si cette compensation suivra le dynamisme de la construction. Pour l'instant, c'est une grande interrogation. Il y a également une réforme de l'Etat qui se prépare concernant les droits de mutation à titre onéreux. Il y a une péréquation avec le département et le gouvernement envisage de revenir sur ces droits de mutation à titre onéreux.

1.3 RESULTAT DE CLÔTURE 2018

| <u>a - Fonctionnement</u> | <u>2018</u> | <u>Rappel 2017</u> |
|--|-----------------------|---------------------------|
| Recettes de fonctionnement 2018 : | 4 207 242.27 € | 4 069 347.48 € |
| Dépenses de fonctionnement 2018 : | 3 797 956.16 € | 3 684 241.04 € |
| Résultat de l'exercice 2017 : | 409 286.11 € | 385 106.44 € |
| Résultat de l'exercice antérieur (2016) : | 810 000.00 € | 882 330.57 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter : | 1 219 286.11 € | 1 267 437.01 € |

Les recettes qui ont augmenté :

- le montant perçu au titre des taxes foncières et d'habitation,
- les droits des services : la fréquentation du restaurant scolaire et la fréquentation du centre de loisirs sont en très nette augmentation,
- les droits de mutations,
- les remboursements sur rémunération (personnel en longue maladie) mais en parallèle, les dépenses liées au remplacement du personnel augmentent,

La dotation forfaitaire a été pratiquement stable et devrait le rester en 2019.
Les exonérations de taxes d'habitation devraient être compensées par l'Etat.

| <u>b - Investissement</u> | <u>2018</u> | <u>Rappel 2017</u> |
|---|-----------------------|---------------------------|
| Recettes d'investissement 2018 : | 1 316 287.72 € | 963 311.54 € |
| Dépenses d'investissement 2018 : | 861 562.70 € | 795 884.21 € |
| Résultat de l'exercice 2018 : | 454 725.02 € | 167 427.33 € |
| Résultat de l'exercice antérieur (2017) : | 820 157.28 € | 652 729.95 € |
| Solde d'exécution : | 1 274 882.30 € | 820 157.28 € |
| Solde des restes à réaliser : | - 168 165.23 € | - 187 554.79 € |

L'augmentation des recettes d'investissement provient de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

2- PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2019

Le niveau d'inflation est contrôlé grâce à l'indice des prix à la consommation ou IPC. En France, le contrôle du taux d'inflation est effectué par l'INSEE. En 2018, l'inflation a été de 1.8%.

3 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Le résultat de fonctionnement : 1 219 286.11 € serait affecté comme suit :

- report en fonctionnement : 830 000.00 €
- affectation à la section investissement : 389 286.11 €

3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèveraient à environ 4 514 398.00 €

a - Recettes de fonctionnement

- **Les produits des services 389.500.00 €**

Ces produits comprennent les concessions cimetière, les redevances à caractère culturel, sportif, social, périscolaire...

En 2018, on a pu noter une plus grande fréquentation du restaurant scolaire et des structures périscolaires (matin et soir).

- **Les produits des impôts et taxes évalués pour 2019 à 2 678 262.00 €**

Les contributions directes sont calculées en fonction de bases imposées par l'Etat et corrélées avec les taux d'imposition votés par la Commune chaque année.

Ces contributions concernent les taxes dites « ménages » et la taxe additionnelle aux droits de mutation ainsi que la taxe sur la publicité.

Les attributions de compensation versées par la CAVBS seront diminuées de 76 900 €, montant correspondant la compétence SDMIS reprise par la CAVBS.

Le montant des taxes TLPE diminue suite à une diminution de la publicité extérieure.

- **Les dotations, subventions et participations estimées à la somme de 538 000.00 €**

Cela comprend : la dotation forfaitaire qui devrait être équivalente à celle de 2018, le FCTVA qui dépend du niveau d'investissement de l'année précédente, les prises en charges par l'Etat d'une partie des dépenses liées aux contrats aidés, les droits d'enregistrements et de mutations, la participation CAF, les participations des autres communes pour les frais de scolarité et de restauration scolaire pour les enfants non domiciliés à LIMAS et fréquentant les écoles de LIMAS.

- **Les produits de gestion courante évalués à 42 000.00 €**

Ces produits correspondent essentiellement aux revenus des immeubles.

- **Les atténuations de charges 35 000.00 €**

Ces atténuations de charges correspondent aux remboursements maladie par l'assurance de la commune et les chèques déjeuner.

- **Opérations d'ordre et transfert entre sections 1 636.00 €**

- **L'excédent de fonctionnement reporté 830 000.00 €**

1b - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement évaluées à la somme de 4 514 398.00 € comprennent :

- **Les charges à caractère général** évaluées à environ **1 180 310.79 €**

Ce chapitre intègre l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement général de la Commune (fluide, électricité, eau, gaz, fournitures administratives, fournitures de voirie, fournitures scolaires, contrats de prestations de services, entretien de terrains et bâtiments, entretien matériel roulant, assurances...).

- **Les charges de personnel** évaluées à environ **1 931 100.00 €**

Ces charges évoluent globalement en fonction notamment des revalorisations légales. Il est à rappeler que la Commune fait appel à l'association « AIDE » de Villefranche (insertion par l'emploi) et au Centre de Gestion (CDG69) pour le remplacement des agents en congés maladie.

- **Les charges financières** **17 687.21 €**

Ces charges comprennent les intérêts de la dette et les ICNE.

- **La dotation aux amortissements** évaluée à **260 000.00 €**

Elle correspond à l'amortissement de l'ensemble des biens acquis puisque la collectivité fait l'objet d'un plan d'amortissement inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

- **Les autres charges de gestion** évaluées à environ **653 300.00 €**

Ce chapitre intègre le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, le fonds de péréquation des recettes fiscales, les contributions aux organismes de regroupement (SYDER, CCAS, Syndicat des collèges, les subventions aux associations...).

- **Les atténuations de produits** évaluées à environ **170 000.00 €**
(Prélèvement SRU, Fonds péréquation recettes fiscal, pénalité pour carence en logements sociaux.).

- **Les charges exceptionnelles** **2 000.00 €**
Ces charges correspondent à des régularisations d'écriture comptable sur l'exercice AN-1 si besoin.

- **Dépenses imprévues de fonctionnement** **300 000.00 €**

3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèveraient à environ **2 110 604.82 €**

a – Dépenses d'investissement

Les différents postes de dépenses d'investissement sont les suivants :

- Le remboursement du capital des emprunts (hors SYDER, les dépenses SYDER sont des dépenses de fonctionnement) **106 613.22 €**

| | |
|---|--------------|
| - Dépenses imprévues | 100 000.00 € |
| - Opérations d'ordre pour | 1 636.00 € |
| - Les reports (restes à réaliser) de l'année 2018 | 168 165.23 € |

Le détail des restes à réaliser au 31.12.2018 est le suivant :

| Opération | | Montants |
|-----------|---|---------------------|
| 70 | Etudes rue J.B Martini | 5 938,94 € |
| 72 | Etudes agrandissement restaurant scolaire | 23 436,00 € |
| 73 | Voirie 2018 | 28 954,67 € |
| 74 | Accessibilité | 7 824,00 € |
| 75 | Cimetière | 25 900,80 € |
| 76 | Stades | 340,48 € |
| 78 | Espaces verts 2018 | 2 316,00 € |
| 80 | Bâtiments divers 2018 | 73 454,34 € |
| | Total des restes à réaliser | 168 165,23 € |

Les principaux nouveaux programmes d'équipement proposés pourraient être :

| | |
|---|--------------|
| - Requalification de la rue J.B. Martini | 560 000.00 € |
| - Travaux agrandissement restaurant scolaire | 450 000.00 € |
| - Travaux d'accessibilité | 15 000.00 € |
| - Travaux au cimetière : réfection mur, plantations | 24 000.00 € |
| - Travaux divers aux stades | 10 000.00 € |
| - Equipement matériel voirie | 20 000.00 € |
| - Economies d'énergie (chaudière école primaire, travaux d'éclairage, régulation chauffage maison des associations) | 77 400.00 € |
| - Travaux de voirie 2019 et mise aux normes poteaux incendie | 68 632.00 € |
| - Aménagement espaces verts 2019 (poursuite travaux au parc Guillemet, mobilier urbain) | 75 000.00 € |
| - Hangar service technique | 304 000.00 € |
| - Bâtiments divers 2019 (travaux, matériel, mobilier, sécurité...) | 130 158.37 € |

Soit un total de nouveaux investissements de **1 734 190.37 €**

b – Recettes d'investissement

Les différents postes de recettes d'investissement sont les suivants :

| | |
|---|--------------|
| - L'excédent d'investissement reporté (2017) | 820 157.28 € |
| - Le résultat d'investissement 2018 | 454 725.02 € |
| - Le fonds de compensation de la TVA est estimé à | 99 999.41 € |
| - La dotation aux amortissements (inscrite en dépenses de fonctionnement) | 260 000.00 € |
| - Excédent de fonctionnement reporté | 389 286.11 € |
| - Attributions de compensation d'investissement | 86 437.00 € |

Soit un total de recettes de : **2 110 604.82 €**

M. le Maire : Il a été dit que la DGF devait être à peu près stable or nous avons reçu une information comme quoi la DGF devrait baisser d'environ 16 000 €. Il convient d'attendre les chiffres officiels des services de l'Etat.

Il y a des choses intéressantes, notamment la fréquentation du restaurant scolaire. M. BRAYER a relaté l'augmentation de cette fréquentation or nous avons beaucoup entendu parler du restaurant scolaire et pas toujours en bien. Si la fréquentation augmente, cela veut bien dire que le restaurant scolaire donne satisfaction à la population et plus particulièrement aux parents dont les enfants fréquentent ce lieu. C'est pourquoi figure au budget un agrandissement du restaurant scolaire. Aujourd'hui, on peut assumer l'accueil des enfants mais il convient d'assurer une réserve en cas d'évolution du nombre de rationnaires et de pouvoir accueillir plus d'élèves.

Le hangar : aujourd'hui le sel est stocké dans des conditions non satisfaisantes pour les employés. Il y a une manutention qui est assez conséquente. Il vous est proposé de bâtir un hangar à la fois pour stocker le sel mais aussi pour du matériel afin d'avoir une manutention facilitée et pouvoir mécaniser la gestion de ce stock de sel.

M. GIRARDOT : Mes chers collègues, comme d'habitude en guise de débat d'orientation budgétaire, la majorité municipale nous a présenté les grandes lignes d'un budget primitif, quasiment. Les dettes sont contenues, les emprunts limités, le budget en équilibre, sans dégradation du service public et sans pression fiscale supplémentaire comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, dans votre édito du bulletin municipal 2018. Nous redisons qu'un texte d'orientation budgétaire ne peut se résumer presque uniquement à ses considérations comptables. Nous lisons ailleurs, dans ce même édito de Monsieur le Maire, vos réflexions à propos du mouvement social des gilets jaunes, réflexions qui concluent qu'il faut concentrer les efforts vers les plus fragiles et encore, je cite, que la politique doit se faire au bénéfice de tous et de toutes. Nous les partageons mais les orientations budgétaires 2019 présentées concordent-elles avec vos déclarations ? Nous pensons que non. Sur les efforts pour les plus fragiles que vous revendiquez, vous ne faites pas ce que vous écrivez. Pas de tarifs en fonction des revenus, par exemple, pour la cantine et le centre de loisirs et maintien, encore, de l'obligation de paiement par retrait automatique, toujours pour la cantine. C'est une politique qui pénalise localement les plus fragiles. Au-delà de la révolte des gilets jaunes, il y a d'autres choses qu'il serait urgent d'entendre : les alertes des scientifiques du monde entier sur le climat, la biodiversité. Les processus s'accélèrent disent-ils. Nos enfants ou nos petits-enfants nous le disent dans des grèves scolaires inédites également. Personne n'a envie d'étudier ou de travailler pour un futur qui n'existera pas, disent-ils. Des millions de personnes signent des pétitions pour le climat, pour la fin des pesticides. N'est-ce pas la politique au bénéfice de tous que de préserver une planète vivable. Oui, nous le savons, LIMAS ne va pas à elle seule, changer la donne. Mais la donne ne changera pas si chaque collectivité n'y va pas, chacune à son niveau. Les alertes et cette volonté d'un avenir possible, plus égalitaire et solidaire, des communes l'entendent et agissent. Elles n'attendent pas que les élites aux bottes des privilégiés, les démagos, les irresponsables, les inconscients qui font qu'aujourd'hui, en France, les émissions de gaz à effets de serre ou les volumes de ventes de pesticides sont encore en hausse. A « A l'écoute de Limas », nous avons fait nôtre cette formule : « changeons le système, pas le climat », formule que nous avons entendu ces derniers mois. Nous pourrions dire, « changeons le système pour moins d'inégalités ». Rien ne changera si continue le consumérisme effréné actuel, la marchandisation de toutes les activités humaines, la compétition, la massification de la production, le primat de la possession et de la gestion des biens pour son accaparement. Là encore, LIMAS ne changera pas, seule, le système, mais le système ne sera pas changé si tout le monde et notamment les communes, la collectivité de proximité ne s'engage pas. Je voudrais terminer, mes chers collègues, en disant que nous devrions consacrer nos efforts à entamer avec les citoyens de notre commune cette indispensable transition de système socio-économique qui doit faire en sorte que les territoires et leurs populations doivent maîtriser leur destin, avoir un avenir. En guise d'orientation, nous, A l'Ecoute de Limas, mettons au débat avec les Limassiens quelques propositions non exhaustives pour un budget 2019 qui marque un virage :

- Pour la rentrée scolaire 2019, l'établissement d'un menu de cantine avec un jour sans protéine animale et que tous les repas soient servis dans des plats sains. Nous avons écrit dans le bulletin municipal, que ces plats en plastique allaient être interdits.
- L'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pour les parcelles converties en bio,
- Le financement d'une étude pour un territoire communal sans pesticide et une production agricole coopérative,

- En matière d'habitat, l'ADEME aide aux investissements pour certaines opérations exemplaires. Nous demandons que la commune et HBVS contractent et s'engagent à construire les prochains logements locatifs sociaux sur LIMAS en ayant l'objectif la neutralité en matière d'émission de gaz à effets de serre par l'écoconstruction de bâtiments passifs.
- En matière de voirie et de mobilité, nous souhaitons que soit mis l'accent et la priorité aux aménagements pour les piétons et les cyclistes. Nous proposons l'établissement d'une prime de la commune, d'un montant à définir, sur présentation d'acquisition d'un vélo à assistance électrique de ville, pour les Limassiens qui en font l'acquisition cette année.
- En matière d'énergie et de gestion des sols : que pour les équipements nouveaux tels que les chaudières, soit fait le choix de l'énergie renouvelable, que pour la gestion des grandes parcelles de la prairie de la commune, l'utilisation de l'éco pâturage, choses dont nous avons déjà parlé et qui sont très efficaces pour la biodiversité.
- En dernière proposition, la réduction des plastiques et des équipements non durables dans les fournitures scolaires.

M. THIEN : J'ai écouté avec attention votre intervention. Soit vous ne vous rendez pas compte que nous sommes au Conseil Municipal de LIMAS, soit vous mélangez les politiques nationale, internationale ...J'ai de la peine à vous suivre. Restons les pieds sur terre et occupons-nous de ce qui se passe à LIMAS. Dans mon édito du bulletin municipal, je ne parle pas de gilets jaunes, contrairement à ce que vous dites. Je dis qu'effectivement il y a un malaise en France aujourd'hui. On ne peut pas le nier. Lorsque je parle des plus défavorisés, je parle d'une catégorie de population qui n'est pas forcément dans les giratoires mais de façon générale. C'est vrai que si nous dépensons sans compter comme vous nous le proposez, nous allons arriver au même constat que nous faisons avec la gestion par l'Etat des deniers publics. Je ne veux pas de cela. Tant que je serai maire, je me battrais contre des dépenses inconsidérées. Il faut rester à notre niveau. La meilleure façon de redonner du pouvoir d'achat, c'est de ne pas aller prendre l'argent dans la poche du contribuable. Par le passé, nous avons fait des diminutions d'impôts. Lorsque nous sommes passés en communauté d'agglomération, nous avons perdu une taxe. Nous prélevions sur cette taxe, la taxe sur l'électricité qui allait au SYDER et nous fiscalisions toutes nos dépenses. Aujourd'hui, nous ne les fiscalisons plus. Cela représentait environ 3 points sur les taxes foncières et taxes d'habitation. En allant chercher l'argent dans la poche du contribuable, il est possible de tout faire, ce n'est pas ma mentalité et pas la mentalité de la majorité. Vous parlez, Monsieur GIRARDOT, de développement durable. La commune est au « zéro pesticide », nous avons signé la charte. Chez les particuliers, chez les agriculteurs, ce n'est pas mon problème mais celui de l'Etat. Ce n'est pas moi qui fais les lois. Adressez-vous aux parlementaires. On peut dire qu'il faut supprimer tous les pesticides, encore faut-il qu'au niveau européen, tout le monde ait la même réglementation. Aujourd'hui, nous nous apercevons que nous sommes envahis par les produits étrangers. Le bilan carbone n'est pas bon quand on importe des pommes bio du fond de l'Espagne et qu'on ne sait même pas si elles sont bio ; elles font 3000 km et on ne parle pas du bilan carbone, de même pour les produits bio qu'on importe d'Italie parce qu'on n'a pas la capacité à les produire. Il faut être raisonnable. Vous défendez l'agriculture biologique mais moi je défends l'agriculture dans son ensemble. A l'heure d'aujourd'hui, les agriculteurs disparaissent. La réglementation européenne n'est jamais assez bien, la France en remet toujours des couches d'où les articles dans la presse sur les agriculteurs qui gagnent 3 ou 400 €/mois, les agriculteurs qui se suicident. Je n'en veux pas. Lorsqu'on luttera sur un pied d'égalité avec les autres pays européens, peut-être on pourra demander un peu plus à nos agriculteurs. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Vous parlez de la prairie, mais la prairie ne nous appartient pas. Je ne me vois pas aller mettre des moutons dans la prairie qui ne nous appartient pas.

M. GIRARDOT : Je parle de la prairie de la commune.

M. le Maire : Nous allons bientôt vous faire des propositions de fauchage alternatif pour justement récupérer du foin pour un agriculteur et limiter le nombre de tontes. Nous y travaillons mais à notre niveau. Vous dites « vous nous jugez », mais c'est la population qui nous juge. Elle nous a jugé plutôt favorablement il y a 5 ans, dans un an il y aura des élections municipales et nous verrons. Le juge, c'est l'électeur. Mme PARIOT me dit que tout est pris en considération par HBVS pour que les nouvelles constructions soient le plus écologique possible.

Mme PARIOT : HBVS construit depuis plusieurs années des logements en label HPE et depuis 2 ans en label E+C-, c'est-à-dire que le calcul du bilan carbone et le calcul de l'énergie sont en-dessous des normes imposées. Le label E+C- est au niveau de la RT 2020.

M. le Maire : Vous êtes dubitatif mais on peut toujours remettre en cause ce que disent les autres mais il faut en apporter la preuve.

Quand vous regardez les logements sociaux, plus on met des normes exigeantes, plus la location est chère et de moins en moins les gens peuvent se loger. On veut toujours plus mais ce qu'il faut, c'est nourrir les gens et les loger. Après ce sont des problèmes de riches. Quand on a les moyens d'acheter du bio qu'on paie 20% plus cher, quand on les moyens de mettre 300 ou 400 € de plus dans le logement parce qu'on gagne suffisamment sa vie, c'est bien, mais les autres, les petits, comment mangent-ils, comment se logent-ils ? On met des normes d'accessibilité dans tous les logements ; c'est complètement aberrant, des normes au niveau écologique qui sont hyper poussées, plus importantes que les normes européennes et on arrive à un résultat : les gens ne peuvent manger et plus se loger. Ce n'est pas ce que je veux.

M. GIRARDOT : Vous nous dites de rester raisonnables mais je crois que nous sommes très raisonnables. Vous dites « le bio, c'est pour les riches » mais non, la santé, ce sont les pauvres qui en pâtissent. Les dérives climatiques et les dérives de la biodiversité, ce sont les pauvres qui en pâtissent en premiers. Nous sommes tout à fait réalistes et au contraire c'est votre position qui n'est pas réaliste. Effectivement, les Limassiens n'ont peut-être pas encore toute l'information. Vous faites en sorte qu'ils n'aient pas la possibilité d'apercevoir tous les enjeux que d'ailleurs les plus jeunes de nos concitoyens voient.

M. le Maire : Vous en donnez de l'information ; on ne peut pas ouvrir un journal sans qu'il ait de l'information, on ne peut pas écouter la radio ou regarder la télévision sans qu'il y ait de l'information. On nous rabâche la fin du monde prochaine. Je suis un peu optimiste même si je sais qu'il faut être prudent, qu'il faut travailler. Aujourd'hui, on n'a jamais vécu aussi vieux et aussi longtemps en bonne santé. A un moment donné, cela va poser problème car il faut bien laisser la place à nos enfants et à nos petits-enfants. Si on arrive à vivre jusqu'à 150 ans, il va falloir agrandir la planète. L'écologiste COCHET a fait une théorie de réduction des naissances. Y êtes-vous favorable ?

M. le Maire a demandé s'il y avait d'autres questions, interrogations ou interventions.

En l'absence d'autres questions, interrogations ou interventions, l'ensemble du Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2019 comme présentées dans le rapport ci-dessus.

M. le Maire remercie tous les services qui ont participé à l'élaboration de ce rapport d'orient budgétaire sous l'autorité de M. BRAYER, Adjoint délégué aux Finances.

2-- ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Monsieur le Trésorier municipal a saisi Monsieur le Maire d'une demande d'admission en non-valeur des titres émis suivants :

| Année | Réf pièce | Objet | Montant |
|--------------|------------------|---------------------------------------|----------------|
| 2015 | T-333 | Restaurant scolaire | 12,00 € |
| 2015 | T-333 | Centre de Loisirs les Explorateurs | 14,40 € |
| 2015 | T-333 | Centre de Loisirs la Maison Enchantée | 2,40 € |
| 2015 | T-332 | Centre de Loisirs les Explorateurs | 16,80 € |

| | | | |
|------|-------|---------------------------------------|-------------------|
| 2015 | T-82 | Centre de Loisirs la Maison Enchantée | 16,80 € |
| 2013 | T-151 | Restaurant scolaire | 90,99 € |
| 2012 | T-225 | Centre de Loisirs la Maison Enchantée | 157,18 € |
| 2013 | T-93 | Restaurant scolaire | 80,88 € |
| 2013 | T-405 | Restaurant scolaire | 56,28 € |
| 2013 | T-408 | Centre de Loisirs les Explorateurs | 119,48 € |
| 2016 | T-284 | Restaurant scolaire | 17,45 € |
| 2015 | T-209 | Restaurant scolaire | 35,30 € |
| 2017 | T-468 | Centre de Loisirs les Explorateurs | 44,54 € |
| 2012 | T-561 | TLPE | 26,25 € |
| 2014 | T-468 | TLPE | 30,00 € |
| 2013 | T-456 | TLPE | 30,00 € |
| 2015 | T-335 | Centre de Loisirs les Explorateurs | 19,20 € |
| 2015 | T-461 | Restaurant scolaire | 31,32 € |
| 2015 | T-90 | Centre de Loisirs la Maison Enchantée | 21,60 € |
| 2015 | T-460 | Restaurant scolaire | 228,98 € |
| 2016 | T-64 | Restaurant scolaire | 62,82 € |
| | | TOTAL | 1 114,67 € |

M. BRAYER : Les impayés ont beaucoup diminué. Les impayés de TLPE correspondent à des dépôts de bilan.

M. le Maire : Des outils informatiques sont à disposition et le suivi est plus facile.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'admettre les titres ci-dessus en non-valeurs.

B - SYDER

TRANSFERT AU SYDER DE LA COMPETENCE COMMUNALE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-31 et suivants, et L.2224-37,

Vu les statuts du SYDER,

Le SYDER, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, en application des articles L.2224-31 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce syndicat représente, à ce titre, la commune qui lui a transféré cette compétence obligatoire.

L'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la commune peut transférer à une autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, telle le SYDER, la compétence communale relative à la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral, précisent que celui-ci propose à ses communes adhérentes, outre la compétence obligatoire susnommée, des compétences optionnelles diverses telles que l'éclairage public, la distribution publique de gaz, la production de chaleur et distribution publique de chaleur, ainsi que cette compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de transférer au SYDER la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides ».

Il est précisé que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de cette compétence optionnelle est décidé par délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Comité Syndical, et sera effectif après arrêté préfectoral.

- de charger M. le Maire de solliciter Monsieur le Président du SYDER en vue d'obtenir une délibération concordante du Comité Syndical.

M. le Maire : Il s'agit d'une première étape. Si la commune décide un jour d'installer une ou plusieurs bornes de charge, le SYDER a la compétence et l'expérience, il paraît intéressant de transférer cette compétence au SYDER. Installer une borne présente des contraintes : il faut mettre à disposition des places de stationnement, au minimum 2, la borne a un coût, il faut payer le fonctionnement et, même si c'est surprenant, il faut payer l'électricité. C'est à la collectivité de payer l'électricité ; cela ne représente pas des sommes énormes mais quelque part, cela me gêne un peu. Il faut suivre l'évolution. Aujourd'hui, les Limassiens qui ont une voiture électrique rechargent leur véhicule chez eux. Ces bornes s'adressent plus à ceux qui font de l'itinérant. Il est intéressant de se positionner et nous verrons dans l'avenir, si le besoin est là, pour poser une, deux ou une multitude de bornes. Il faut dire que l'électricité est produite en majeure partie par des centrales nucléaires, développer l'électrique n'est pas très écologique.

M. GIRARDOT : M. le Maire, nous nous abstenons sur cette délibération. Je voulais simplement dire que j'allais envoyer à mes collègues une déclaration du PDG de Peugeot sur les voitures électriques. Il a fait cette déclaration en tant que citoyen : les responsables politiques ne voyaient pas les catastrophes écologiques qui allaient s'en suivre du fait de la recherche des terres rares dans le monde pour la construction de ces batteries, de la catastrophe écologique du fait du recyclage de ces tonnes de batteries produites, et des problèmes d'ondes de chargement des batteries. Je vous enverrai ce texte.

M. le Maire : Je connais cela et je suis complètement d'accord. Je ne suis pas très pour l'énergie électrique pour les déplacements. Comme vous le dites, on pille les ressources des pays les plus pauvres. On fait travailler des enfants pour extraire le cobalt. Néanmoins, la délibération qu'on prend aujourd'hui est une délibération de principe.

M. GIRARDOT : J'apprécie votre déclaration sur l'électricité pour l'automobile.

M. le Maire : Il faut se rendre à l'évidence qu'aujourd'hui, les voitures électriques existent. Je ne crois pas que la voiture électrique aura un grand avenir compte tenu de ce que l'on sait.

Mme PARIOT : Je pense qu'à l'avenir, il n'y aura pas qu'une seule solution. Nous sommes depuis plusieurs jours avec des problèmes de pollutions dans les grandes agglomérations. Nous aurons toujours besoin de véhicules pour nous déplacer et les véhicules électriques permettent de diminuer cette pollution-là. Effectivement, elle en crée d'autres. L'avenir de l'énergie est sur le mixte énergétique. Il va falloir trouver plusieurs façons de produire de l'énergie, une seule solution ne sera pas viable, soit elle produit du CO2, soit elle produit des particules fines, soit elle utilise des terres rares. Il faudra trouver un équilibre et se laisser la possibilité de pouvoir utiliser l'une ou l'autre de ces énergies est une obligation pour les communes. C'est pourquoi je trouve intéressant de signer cet accord avec le SYDER pour se laisser la possibilité de développer cette énergie-là.

M. le Maire : Cela ne nous engage pas. Lorsque nous ferons poser des bornes, cela nous engagera. Au départ, lorsqu'on m'a proposé cela, il y avait la possibilité d'obtenir des subventions mais je me suis dit qu'il fallait réfléchir. On ne peut pas se lancer tête baissée compte tenu de ce que vous avez dit M. GIRARDOT et de ce que je sais, lu et entendu. Il faut être prudent. En ce qui concerne les particules fines, tous les véhicules en produisent : par la consommation, mais aussi les freins et l'usure de la route. Lorsqu'on fait le bilan carbone, celui-ci est très mauvais pour les véhicules électriques. Il faut dépasser les 70 000 Km que cela commence d'être intéressant. Il n'y a effectivement pas de solution miracle mais restons prudents et vigilants. Les batteries viennent de Chine, le cobalt vient des pays d'Afrique et extrait de façon pratiquement esclavagiste. Cela donne à réfléchir.

M. GUILLOT : Au niveau de l'énergie, il faut changer nos mentalités : ce n'est pas « quelle énergie on va consommer » mais plutôt « quelle énergie on ne va pas consommer ». C'est la question centrale. Comment faire pour consommer moins d'énergie.

M. le Maire : Lorsqu'on regarde la consommation des véhicules, avant, les véhicules consommaient 20 l/100km et maintenant c'est 5 l/100 km. Il y a eu des évolutions conséquentes. On n'a pas le choix, un jour il n'y aura plus de pétrole. Et on sera bien obligés de trouver d'autres solutions, mais l'homme est intelligent.

Après débat, le Conseil Municipal, a décidé à la majorité (3 abstentions) :

- de transférer au SYDER la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides ».
- de charger M. le Maire de solliciter Monsieur le Président du SYDER en vue d'obtenir une délibération concordante du Comité Syndical.

C – AFFAIRES SCOLAIRES

CONVENTION AVEC LA VILLE DE VILLEFRANCHE POUR FRAIS DE SCOLARITE

Les articles L 212-1 et suivants du code de l'éducation fixent les compétences des communes dans les écoles et classes élémentaires et maternelles.

Ainsi, le Conseil Municipal décide de l'implantation des écoles sur son territoire et du périmètre de référence pour affecter les demandes d'inscription de chaque élève de la commune.

Des familles peuvent formuler des demandes de dérogation pour inscrire leur enfant dans une école qui se situe sur le territoire d'une autre commune pour des raisons diverses comme la proximité géographique, les modes de garde, les contraintes professionnelles.

L'article L 212-8 du code de l'éducation prévoit, dans un tel cas, que la répartition des dépenses de fonctionnement se fasse par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Une convention datant de 1986 fixait le remboursement par la commune de LIMAS des frais de scolarité pour les enfants domiciliés à LIMAS et scolarisés à VILLEFRANCHE et inversement. Celle-ci fixait la somme forfaitaire de 1000 francs/enfant et par an. Cette somme a ensuite été convertie en euros, soit 152.45 €.

Cette convention ne correspond plus du tout au coût réel de la scolarité d'un enfant.

C'est pourquoi il sera proposé au Conseil Municipal d'harmoniser, par une nouvelle convention, le coût élève avec celui calculé chaque année par le service financier de la ville de VILLEFRANCHE et déjà appliqué par la ville de VILLEFRANCHE avec les communes de GLEIZE et d'ARNAS.

Ce coût émane des dépenses obligatoires des communes relatives à l'instruction publique qui englobent les assurances, les charges à caractère général, les frais de personnel et les installations sportives.

Pour information, le coût à l'élève calculé par la commune de VILLEFRANCHE pour l'année 2016/2017 s'élevait à 740.66 € et à 773.46 € pour 2017/2018.

Les communes signataires de la convention s'engagent réciproquement à rembourser les frais de scolarité engagés pour tout enfant scolarisé en dehors de son lieu de résidence.

Le nombre d'élèves sera arrêté chaque année au mois de septembre pour l'année scolaire écoulée par courrier par la commune d'accueil et le coût moyen sera envisagé selon les calculs des coûts de revient des services scolaires.

La convention (voir projet joint) prendra effet pour le décompte de l'année scolaire 2018/2019 pour une durée de 3 années scolaires avec une réévaluation annuelle.

Il sera demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention établie entre la ville de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (modèle joint) et la commune de LIMAS à compter de l'année scolaire 2018/2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. le Maire : Cette convention a pour but de formaliser et clarifier les échanges entre les communes.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention établie entre la ville de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (modèle joint) et la commune de LIMAS à compter de l'année scolaire 2018/2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

D – CULTURE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CHORALE LIMAS SONG

Lors du dernier festival « Couleurs d'Automne », en octobre 2018, la chorale « Limas Song » s'est produite à la salle des fêtes.

La chorale était accompagnée d'un pianiste ce qui lui a occasionné des frais supplémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 220 € à la chorale « Limas Song ».

M. le Maire : On ne subventionne pas les associations qui participent à Couleurs d'Automne, sauf lorsque cela leur engendre des frais supplémentaires. C'est déjà arrivé avec une autre association, Les apprentis Comédiens.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 220 € à la chorale « Limas Song ».

Prochaine réunion du conseil Municipal :
Lundi 25 mars 2019 à 19h30

Séance levée à 20h30

Michel THIEN
Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental.

